

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 14/03/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110304-51649-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 4 mars 2011

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE D'INVESTISSEMENT
POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN GÎTE RURAL À SOINDRES**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Urbanisme, Environnement, Affaires rurales entendue,

Sa Commission des Finances consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer une subvention de 8 100 € à Monsieur et Madame Didier et Marie-Claudine Raux-le-Duff pour l'aménagement d'un gîte rural à Soindres (78200).

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 204 article 2042 du budget départemental 2011.